

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction de la Recherche, de l'Innovation, du développement et de la Coopération Internationale (RIC)
Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale (BECI)

Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal

Suivi par : Isabelle HERVE

Tél : 01.49.55.45.23

Fax : 01.49.55.80.98

Réf. Interne :

Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE

DGER/SDRIDCI/N2006-2044

Date: 11 avril 2006

Gestion des échanges linguistiques pour les élèves des classes de CAPA, BEPA, Seconde, 1^{ère} et Terminale par les DRAF/SRFD

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : **octobre 2006**

Dossiers de candidature à déposer par les établissements auprès du DRAF/SRFD

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les **Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt et Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt d'Outre-Mer**

(Services Régionaux de la Formation et du Développement)

📄 Nombre d'annexes: 8

Objet : Modalités d'attributions des allocations **d'échanges linguistiques** pour les élèves des classes de **CAPA, BEPA, Seconde, 1^{ère} et Terminale** (voyageant en groupe), en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole jusqu'à la fin de l'année civile 2006.

Bases juridiques : **Note de service DGER / POFEGTP / C99-2006 du 26 novembre 1999**, relative aux activités organisées dans le cadre d'une formation de l'enseignement agricole et se déroulant hors de l'établissement.

Cette note de service annule et remplace la note de service **DGER/FOPDAC/N 2005 – 2071 du 4 octobre 2005**.

Résumé : Les séjours à but linguistique peuvent bénéficier d'un financement de la DGER à hauteur de **75% des frais de transport**, et dans la **limite de 200€ par participant**, à condition de s'effectuer dans un **pays éligible au programme SOCRATES**, pour une **durée minimale de 14 jours**.

Mots-clés : Pratique linguistique, réciprocité, Union Européenne.

| Destinataires | |
|--|--|
| Pour exécution : | Pour information : |
| Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole : LEGTA, LPA Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt Directions de l'Agriculture et de la Forêt d'Outre-mer Unions nationales fédératives d'établissements privés | Administration centrale Inspection de l'enseignement agricole Inspection générale de l'Agriculture Fédérations d'Associations de parents d'élèves de l'Enseignement Agricole Public Syndicats des personnels de l'enseignement technique |

Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF), le programme 143 « enseignement professionnel technique », action 4 « évolution des compétences et dynamique territoriale », les articles 57 « bourses et échanges linguistiques, CPER » et 58 « bourses et échanges linguistiques, HCPER », prévoient **le financement d'échanges linguistiques, pour des groupes d'élèves des classes de CAPA, BEPA, Seconde, Première et Terminale (toutes filières) inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement agricole** (dispositif rappelé en annexe 1 de la présente note de service).

Dans la mesure où ces articles relèvent d'un même Budget Opérationnel de Programme (BOP) déconcentré, il appartient aux DRAF/SRFD d'en assurer directement la gestion.

Dans le cadre du dialogue de gestion avec la centrale, et afin d'harmoniser les procédures mises en place régionalement, nous vous proposons le calendrier suivant :

- **premier trimestre 2006** : la centrale (DGER /Mission des affaires générales) transmet à chaque DRAF le montant des BOP qui lui sont attribués, notamment en ce qui concerne les articles 57 « bourses et échanges linguistiques, CPER » et 58 « bourses et échanges linguistiques, HCPER » ;
- **avril 2006** : les DRAF/SRFD communiquent aux établissements l'existence et les conditions de mise en œuvre du dispositif d'attribution d'une allocation pour un échange linguistique (annexe 1) ;
- **fin avril, début mai 2006** : date limite de dépôt des dossiers de candidature aux DRAF/SRFD par les établissements ;
- **mai 2006** : examen et sélection des dossiers par les DRAF/SRFD ;
- **octobre 2006** : clôture des paiements des échanges linguistiques réalisés en 2006 ;
- **octobre 2006** : transmission à la DGER/Sous-direction RIC/Bureau des relations européennes et de la coopération internationale (BECI) du bilan d'exécution 2006, par les DRAF/SRFD ;
- **dernier trimestre 2006** : mise en œuvre du dialogue de gestion entre la centrale et les DRAF/SRFD, définition des montants des BOP 2007 ;

Nous attirons votre attention sur la nécessité absolue de respecter cet échéancier. En effet, le dialogue de gestion pour l'attribution des montants des BOP de 2007 se fera au cours du dernier trimestre de l'année civile 2006. Ces montants seront calculés sur la base du réalisé de l'année 2006 et du prévisionnel pour l'année 2007.

1- Conditions d'éligibilité des candidats et composition des dossiers de candidatures :

Elles sont données dans l'annexe 1 de la présente note de service.

2- Procédure de sélection des dossiers :

Ce sont les DRAF/SRFD qui organisent la sélection des dossiers, déposés par les établissements de la région et pouvant bénéficier d'une allocation de la DGER au titre des échanges linguistiques.

Il est conseillé d'attribuer ces subventions en évaluant toutes les contraintes comptables pré-citées, ainsi que celles relatives à la mise en paiement, elles mêmes imposées par les procédures budgétaires (clôture des exercices comptables notamment).

Les critères principaux retenus seront l'intégration du projet dans le cursus de formation, la réciprocité (témoignant d'un partenariat pérenne), ainsi que la préparation, le suivi, la valorisation du séjour et la cohérence avec les critères d'éligibilité.

Important : il conviendra de réexaminer prioritairement les dossiers déposés en 2005, pour des séjours devant se réaliser en 2006 (programmation de l'année scolaire 2005-2006), et qui ont reçu un avis favorable de la commission nationale du mois de juin 2005, sous réserve de disponibilité des crédits en 2006. De même, les dossiers déposés en 2006, mais devant se réaliser en 2007 (2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2006-2007) pourront être examinés cette année, et recevoir un avis favorable, sous réserve de disponibilité des crédits en 2007. Ils devront alors être prioritaires dans la programmation des paiements en 2007.

3- Constitution du bilan d'exécution :

La DRAF/SRFD fournit au BECI un bilan de l'exercice 2006, ainsi qu'une programmation budgétaire pour l'année 2007 (voir ante échéancier), grâce auxquels les représentants des administrations centrale et régionales proposeront les montants des BOP dans le cadre de la répartition des crédits du Projet de Loi de Finance (PLF) 2007.

Ce bilan est constitué de :

- un état comptable de fin de gestion 2006 (crédits payés et crédits non utilisés) ;
- un récapitulatif des échanges linguistiques réalisés et payés en 2006 ;
- un récapitulatif des dossiers d'échanges linguistiques, déposés en 2006 mais devant se réaliser en 2007 (deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2006-2007), et qui devront être payés prioritairement en 2007, après réalisation, dès l'attribution des crédits 2007.

Vous veillerez à assurer une large information sur les possibilités qu'offrent ces échanges linguistiques à des élèves en classe de CAPA, BEPA, Seconde, Première et de Terminale, désireux d'enrichir leur culture grâce à un séjour linguistique à l'étranger, basé sur une réciprocité avec un établissement partenaire étranger.

Le Directeur Général de l'Enseignement
et de la Recherche

Michel THIBIER

Annexe 1 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION D'ECHANGE LINGUISTIQUE

Dans le cadre du Nouveau Contrat pour l'Ecole, la DGER a décidé de promouvoir la réalisation de séjours linguistiques, dans les pays de la zone éligible aux programmes européens de mobilité de l'Agence Socrates-Léonardo (*), pour **des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les classes de CAPA, BEPA, Seconde, Première et Terminale (toutes filières confondues) des établissements d'enseignement agricole.**

(*) **Important** : pour les élèves effectuant leur scolarité dans les établissements des DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer, Collectivités d'Outre-Mer), une dérogation sur demande écrite de l'établissement au DAF/SFD, peut être accordée pour effectuer des échanges linguistiques dans un des pays limitrophes, à condition que le français ne soit pas la langue officielle de ces pays.

1- Objectifs des échanges linguistiques :

Les principaux objectifs des échanges linguistiques financés par la DGER sont de :

- Favoriser la pratique d'une langue étrangère à l'occasion d'une immersion linguistique ;
- Organiser les relations d'échanges entre les élève français et leurs homologues des pays partenaires ;
- Découvrir, par une approche directe, les réalités culturelles, sociales, scientifiques, technologiques, économiques et environnementales des pays européens ;
- Comprendre les enjeux agricoles et ruraux des différents pays européens ;
- Développer la notion de citoyenneté européenne.

Important : l'échange linguistique doit être inscrit dans le projet d'établissement.

Les dossiers déposés doivent démontrer que le séjour financé par la DGER entre dans le cadre d'une réciprocité obligatoire, ceci afin de nouer des partenariats pérennes. **Ainsi, il est recommandé de placer les élèves dans des familles d'accueil, afin de permettre une meilleure immersion linguistique.**

Tout projet « clé en main » faisant intervenir des tours-opérateurs devra être refusé.

2- Conditions d'éligibilité :

- Les élèves doivent être inscrits dans les établissements d'enseignement agricole en formation initiale scolaire (voir ante) ;
- Les séjours doivent être d'une durée minimale de 2 semaines consécutives (14 jours) ;
- Les séjours doivent avoir lieu dans les pays éligibles au programme Socrates, à savoir :
 - **L'Europe des 25 (à l'exception de la France)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre et Malte ;
 - **Les pays de l'Espace Economique Européen** : Islande, Lichtenstein, et Norvège ;
 - **Les pays associés** : Bulgarie, Roumanie et Turquie.

Remarque : il est recommandé de faire apparaître dans les dossiers les éventuels co-financements, notamment européens (dossier « mobilité » au titre du programme COMENIUS, par exemple).

3- Montant de l'allocation :

Le montant de l'aide accordée par dossier retenu est de 75 % du prix du transport du séjour, dans la limite de 200 € par participant. Cette aide est versée directement à l'établissement organisateur de l'échange, après attribution par le DRAF/SRFD et sur justification de réalisation.

Remarque : en 2006, des dossiers dont la réalisation est prévue au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2006-2007 peuvent être déposés. Le DRAF/SRFD pourra accorder un avis favorable à ces dossiers, sous réserve des crédits disponibles en 2007, mais, en tout état de cause, la décision définitive sera prise au début de l'année civile 2007.

4- Procédure d'instruction des demandes au niveau des établissements :

a- avant le départ :

Les établissements transmettent au DRAF/SRFD les dossiers de candidature fin avril, début mai 2006.

Chaque dossier doit présenter les pièces suivantes :

- une demande de subvention (annexe 2) ;
- la présentation du projet (annexe 3) ;
- l'engagement de l'établissement partenaire (annexe 4) ;
- la liste prévisionnelle des élèves (annexe 5) ;
- le budget prévisionnel (annexe 6).

N.B. : concernant les précautions à prendre dans les zones où ont eu lieu des cas d'influenza aviaire (grippe aviaire), il convient de se référer aux instructions du ministère, actuellement à la note du 21 février 2006, ainsi qu'à celles données sur le site du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr).

b- au retour :

Pour bénéficier du paiement, les établissements fournissent à la DRAF/SRFD, **avant la fin de l'exercice budgétaire 2006 :**

- une attestation de séjour (annexe 7) ;
- la liste émargée des élèves effectivement partis (annexe 8) ;
- un RIB (si nécessaire) ;
- un rapport analytique et pédagogique.

DEMANDE DE SUBVENTION *

**Attention remplir un dossier par projet présenté*

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

Téléphone :..... Fax :.....

PROJET

PAYS : VILLE :

Classe concernée :

Effectif :

Durée du séjour :

Date de départ :..... Date de retour :.. ..

Réciprocité

Accueil des élèves étrangers entre le.....
..et le.....

RESPONSABLE DU PROJET

Nom : Prénom :

Fonction :..... Mail :

AVIS MOTIVE DU SRFD

PRESENTATION DU PROJET

OBJECTIFS DU SEJOUR *(3 au maximum)*

ACCOMPAGNATEURS

| Nom | Prénom | Fonction |
|-------|--------|----------------------------|
| | |Responsable du séjour |
| | | |
| | | |
| | | |

MODE DE TRANSPORT

MODE D'HEBERGEMENT

- Familles
- Etablissements
- Auberge de jeunesse

PRESENTATION DU PROJET (suite)

PREPARATION DU SEJOUR

(documents, contacts, aspects linguistiques.....)

ACTIVITES PENDANT LE SEJOUR

(visites, rencontres, langue utilisée pendant le séjour.....)

INTEGRATION AU CURSUS SCOLAIRE ET AU PROJET D'ETABLISSEMENT

EXPLOITATION AU RETOUR

EVALUATION

(indiquer les critères)

ENGAGEMENT DE L'ETABLISSEMENT PARTENAIRE*
COMMITMENT BY PARTNER COLLEGE*
VERPFLICHTUNG DER PARTNERSCHULE*
COMPROMISO DE LA ESCUELA EXTRANJERA*
CONTRATTO D'ACCETTAZIONE DELL' ISTITUTO PARTNER*

**à remplir par l'établissement étranger*
**to be filled in by foreign college*
**von der ausländischen Schule auszufüllen*
**a completar por la escuela extranjera*
**deve essere compilato dal istituto straniero*

| | |
|--|--------------------|
| PAYS : | |
| <i>COUNTRY / STAAT/LAND / PAIS / PAESE</i> | |
| ETABLISSEMENT : | |
| <i>COLLEGE / SCHULE / ESCUELA / ISTITUTO</i> | |
| | |
| TELEPHONE : | FAX : |
| <i>PHONE / TELEPHONO / TELEFONO</i> | |

Je soussigné, M.
I undersigned / Ich unterzeichneter Herr / Frau / Yo, el abajo firmante, Sr. / lo sottoscritto, Sig.

Fonction :
Position / Funktion / Función / Funzione nell'istituto

accepte, par la présente, d'accueillir dans le cadre d'un stage linguistique, les élèves
de.².....

agree to organise the study and language tour of the students from /
verpflichte mich hiermit, im Rahmen eines sprachlichen Praktikums, die Schüler von / bis...zu empfangen
me comprometo a recibir, en el marco de una práctica lingüística a los alumnos /
accetta, colla presente, di accogliere nell'ambito di un tirocinio linguistico, gli alunni di

du **au**
from / vom / del / dal *till / bis zum / al / al*

et m'engage à envoyer nos élèves en France, dans le cadre d'un projet d'échange linguistique, au sein de l'établissement

and commit myself to send our own students for a study and language tour in the French college /
und verpflichte mich, unsere SchülerInnen nach Frankreich zu schicken, im Rahmen eines Sprach-
Austausches in der Schule/
Y me comprometo a enviar nuestros alumnos a Francia, en el marco de un proyecto de intercambio
lingüístico a la escuela/
Mi impegnerò a inviare I nostri studenti nell' ambito di uno scambio linguistico nell' istituto francese

entre le.....**et le**.....
betwen/vom/entre el/tra il *and/bis/y el/e il*

Fait à,
Signed at / Gezeichnet in / a / fatto a

le.....
On / am / el / il

Signature
Signature / Unterschrift / Firma

² Nom de l'établissement Français
French college name / zu empfangen bzw. zu betreuen / nombre de la escuela francesa / Nome dell'istituto scolastico francese interessato dallo scambio linguistico

BUDGET PREVISIONNEL

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------------|---|----------------------|
| Transports (joindre un devis) | <input type="text"/> | Subvention sollicitée (maximum : 75 % des frais de transport et 200€ maxi. par participant) | <input type="text"/> |
| Hébergement | <input type="text"/> | Programmes européens Préciser..... | <input type="text"/> |
| Frais de visite | <input type="text"/> | Autofinancement de l'Etablissement | <input type="text"/> |
| Autres frais Préciser | <input type="text"/> | Participation des familles | <input type="text"/> |
| | | Autres Aides (Privées, Régionales, Départementales, Communales, ...) | <input type="text"/> |
| | | Préciser..... | |
| TOTAL | <input type="text"/> | TOTAL | <input type="text"/> |

- IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT- IMPORTANT- IMPORTANT -

DOCUMENTS A FOURNIR AU SRFD AVANT LE DEPART *

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

- *Demande de subvention visée impérativement par le SRFD (annexe2)*
- *Présentation du projet (annexe3)*
- *Engagement de l'Etablissement partenaire (annexe 4)*
- *Liste prévisionnelle des élèves (annexe 5)*
- *Budget prévisionnel (annexe 6)*
- *Devis du transport (y compris en cas d'utilisation d'un véhicule de l'établissement)*

***ATTENTION UTILISER IMPERATIVEMENT LES FORMULAIRES OFFICIELS**

ATTESTATION DE SEJOUR*
PLACEMENT CERTIFICATE*
AUFENTHALTSBESTÄTIGUNG*
ATESTACION DE ESTADIA*
CERTIFICATO DI SOGGIORNO*

**à remplir par le partenaire étranger et à remettre au SRFD après la réalisation du projet*

**to be filled in by partner abroad and to be returned to regional farming authority after the stay abroad*

**vom ausländischen Partner auszufüllen und an den SRFD nach Verwirklichung des Projektes weiterzuleiten*

**a completar por la contraparte extranjera y a entegar al Servicio Régional de Formación y Desarrollo (SRFD) despues de realizarse la estadía*

**da compilare dal partner staniero ed a trasmettere al servizio regionale della formazione e dello sviluppo (SRFD) dopo la realizzazione del progetto*

Je soussigné, M..... /
undersigned / Der / Die Unterzeichnete , Herr/Frau / Yo, el abajo firmante, Sr. / Io sottoscritto, Sig.

Fonction :
Position / Funktion / Función / Funzione nell'istituto

Etablissement.....
School / Schule / Centro / Istituto

atteste par la présente avoir reçu, dans le cadre d'un séjour linguistique, les élèves de l'établissement français suivant :

certify hereby having received students from the French farming college on a study and language tour / bestätigt hiermit, dass er/sie im Rahmen eines sprachlichen Praktikums, die SchülerInnen der französischen Schule... empfangen hat. /

certifico haber recibido, en el marco de una práctica lingüística a los alumnos del siguiente centro francés. / attesta colla presente aver ricevuto nell'ambito di un soggiorno liguistico, gli alunni dell'istituto francese seguente

Ce séjour s'est déroulé

The stay began / Die Praxis erfolgte / Esta estancia se desarrolló / Questo soggiorno si è svolto

du au inclus.
on / vom / del / dal and ended on / bis zum /al included/ inkl / incluido / incluso

Fait à , le.....
Signed at / Gezeichnet in / A / Fatto a on / am / el / il

Signature
Signature / Unterschrift / Firma

